



# DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE : ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



SÉMINAIRE DU VENDREDI 19 OCTOBRE 2018  
À STRASBOURG

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE



## SOMMAIRE



### LES USAGES DU DROIT POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

---

PAGE 4

### TRAVAILLER AVEC LES PREMIERS-ÈRES CONCERNÉS-ES CONTRE LES DISCRIMINATIONS

---

PAGE 6

2

### RESTITUTION DES ATELIERS

PAGE 8



---

SIEGE : 1 rue de la Course 67000 Strasbourg /  
ANTENNE : 11 rue M-J Baillia-Rolland 51100 Reims /  
Tél. 03 88 14 35 89 / [contact@oriv.fr](mailto:contact@oriv.fr) / [www.oriv.org](http://www.oriv.org)  
Directrice de publication : Murielle Maffessoli /  
Auteure de la synthèse : Gaëlle Donnard / Mise en  
page : Céline Albert / Octobre 2018

---

## CONTEXTE

Ce document reprend, de manière synthétique, différents éléments de la journée de séminaire du 19 octobre 2018, co-organisée par l'IRDSU, la Mission Prévention et Lutte contre les Discriminations, la Direction de Projet Politique de la Ville de Strasbourg Eurométropole et l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville.

L'organisation de ce séminaire s'inscrivait dans un double contexte : la semaine consacrée à l'accès au droit et le soutien aux « victimes » dans le cadre des semaines de l'Égalité organisée et coordonnée par la Mission Lutte contre les discriminations de la Ville de Strasbourg ; l'accueil des professionnels-les du réseau IRDSU par la ville de Strasbourg, et plus spécifiquement des membres du réseau de l'espace de professionnalité « Prévention et lutte contre les discriminations ».

Deux thèmes de travail avaient été retenus :

- Les usages du droit pour prévenir et lutter contre les discriminations ;
- Le travail avec les premiers-ères concernés-es.

L'objectif était de proposer une journée axée sur le croisement des savoirs et pratiques et favorisant l'échange d'expériences.

Elle a réuni plus de 70 participants-es travaillant dans le champ du développement social urbain, de l'accès aux droits, du champ médico-social.

## LES USAGES DU DROIT POUR PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS



### Des « horizons »...

L'intervention de Vincent-Arnaud Chappe, sociologue, « Se saisir du droit pour lutter contre les discriminations : tensions et paradoxes », a permis de poser un certain nombre d'enjeux autour des usages du droit antidiscriminatoire.

A partir de ses travaux de recherche, M. Chappe a posé ce qu'il nomme les trois « horizons » de la lutte contre les discriminations par le droit :

- Celui du droit lui-même qui est au cœur de la lutte contre les discriminations dans le modèle français : c'est un modèle de « protection légale » qui a été développé, qui s'est progressivement étoffé dans l'objectif de soutenir et accompagner les victimes.
  - ➔ Il s'agit de s'assurer que « le droit passe ».
- Celui de la justice : il s'agit de « rendre justice » aux personnes victimes d'une discrimination, de réparer l'injustice, d'interroger comment une personne peut se voir « réparé » par le processus de la plainte judiciaire
  - ➔ Il s'agit de « réparer la victime », de « rendre justice ».
- Celui de la politique, dans la mesure où, au-delà du cas individuel, l'objectif est bien de « changer la société » en alertant les discriminants, en communiquant sur les victoires.
  - ➔ Il s'agit de « faire évoluer la société ».

### ... aux expériences de terrain

Cette intervention a été suivie de la présentation de trois expériences de réseaux mis en place et animés par des collectivités reposant sur les enjeux suivants : la volonté de s'appuyer sur la mobilisation du droit antidiscriminatoire ; celle de passer des situations individuelles, parfois peu visibles, à une mobilisation plus collective des acteurs sur leur territoire.

La ville de Villeurbanne a mis en place un « réseau de vigilance des professionnels de l'emploi » dont l'enjeu est de « passer d'un réseau de coproduction des discriminations à un réseau de lutte contre les discriminations ». A travers ce réseau, trois objectifs sont poursuivis : former les intermédiaires à l'emploi et comprendre les phénomènes discriminatoires ; ne pas coproduire les discriminations ; orienter les personnes vers les permanences juridiques du territoire.

Il s'agit bien de ne pas laisser à une personne la responsabilité de l'action et de sortir des situations individuelles pour repérer des processus discriminatoires sur le territoire.

A Grenoble, c'est une cellule de veille et d'action qui a été mise en place par la Métropole dans le cadre du réseau des « Partenaires-Égalité », autour des engagements suivants : réagir face à des situations de discriminations ; faire émerger la parole des citoyens sur ces questions ; engager une démarche interne à son organisation ; communiquer sur l'égalité, la diversité et la citoyenneté.

A Strasbourg, c'est un groupe de travail qui a été mis en place et composé des structures actives sur l'accès aux droits et l'accompagnement juridique des victimes sur le territoire de la collectivité. Les objectifs sont le repérage de situations sur le territoire, l'information sur l'accès aux droits et le soutien aux pratiques, et l'interpellation des institutions et pouvoirs publics sur des situations et les difficultés rencontrées par les acteurs.

Les atouts de ces réseaux portés par des collectivités ont été mis en avant : bénéficier d'un portage politique et administratif ; créer des solidarités ; partager des référentiels communs par les acteurs d'un territoire.

Mais les limites ont également été évoquées notamment autour des positionnements des acteurs : la question des approches différentes entre une collectivité et des associations plus militantes ; des formes d'engagement différenciées entre structures d'un même réseau.

### Les échanges ont pointé des tensions « permanentes » sur les usages du droit :

- Les **questionnements « éthiques » autour de la stratégie à adopter** : si le droit peut être un outil de reconnaissance officielle et symbolique, il peut aussi se retourner contre la personne qui porte plainte, lorsque le verdict n'est pas à la hauteur des attentes.
- La **difficulté de la preuve** qui reste omniprésente.
- La difficulté d'envisager **le droit** autrement que comme un outil judiciaire mais également **comme un outil « d'empowerment »** à la fois pour les professionnels-les et les personnes victimes et comme un outil de « régulation » des pratiques.
- Le **travail politique à engager au-delà des usages du droit** sur les rapports de pouvoir présents dans la société et dont les discriminations sont un des vecteurs.

# TRAVAILLER AVEC LES PREMIERS-ÈRES CONCERNÉS-ES CONTRE LES DISCRIMINATIONS



Deux expériences ont introduit la problématique autour de ce travail après les premiers et les premières concernées.

## Expérience 1 : Faire émerger une parole sur l'expérience de discriminations – Porteurs de paroles en Maisons Urbaines de Santé

En 2017, à Strasbourg, l'association Migrations Santé Alsace et trois Maisons Urbaines de Santé (implantées en quartiers prioritaires) ont mené un projet ayant pour objectif de « faire émerger une parole sur l'expérience de discriminations » dans le champ de la santé. Elles ont alors utilisé une démarche d'éducation populaire : le « porteur de paroles »<sup>1</sup> pour permettre « aux participants de vivre une multitude de discussions politiques à 2 ou 3 dans des espaces publics ».

A partir de l'affirmation « La dernière fois que j'ai été concerné-e par une discrimination, c'est... », il s'agissait de recueillir la parole et le témoignage des patients-es des Maisons Urbaines de Santé.

Plusieurs enseignements sont ressortis de ces temps de rencontre. Tout d'abord, les discriminations vécues impactent la santé. Ensuite les professionnels-les ont pu mieux prendre conscience du vécu des patients-es. Si la légitimité du lieu de la Maison Urbaine de Santé a permis d'offrir un espace de paroles, il est important de former les équipes à recueillir cette parole et ces témoignages.

Les perspectives sont désormais de compiler, d'analyser et de restituer sous la forme d'un livre blanc les constats et les enseignements de cette expérience<sup>2</sup>.

6

## Expérience 2 : Une voix(e) commune contre les discriminations

De 2012 à 2017, l'IRDSU et la Fédération nationale des CSC ont décidé de faire alliance pour mener le projet intitulé « Une voie.x commune contre les discriminations avec les premiers-ères concernés-es ». Le projet est parti du constat suivant : la nécessité de construire les politiques de prévention et de lutte contre les discriminations avec les premier.e.s concerné.e.s.

Le territoire de Vitry le François a été un des territoires volontaires pour cette expérimentation dont les principaux « ingrédients » ont été rappelés :

- Faire collectif entre habitant.e.s et professionnel.le.s en vivant ensemble des moments forts de travail en confiance et en développant un sentiment de reconnaissance qui motive à agir contre le découragement,
- Rendre visible les discriminations : rendre possible la parole des habitants, croiser les regards, repérer les situations, construire du pouvoir d'agir,
- Consolider de nouvelles pratiques en apprenant à travailler de manière égalitaire et inclusive (être attentif aux rapports de domination implicites, tester des outils comme le photolangage, les débats mouvants...).

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur la démarche « Porteur de paroles » : <http://www.scoplepave.org/porteur-de-paroles>

<sup>2</sup> Pour en savoir plus : voir le ppt en ligne

Suite à ces deux témoignages, trois ateliers ont ensuite eu lieu permettant d'approfondir les échanges autour des questionnements suivants :

- Quelles conditions pour travailler avec les premiers-es concerné-es ?
- De l'expérience partagée à l'action politique : comment accompagner la mise en œuvre des actions entre réponses individuelles et organisation collective, entre réponse institutionnelle et organisation des rapports de force ?
- Quelles postures/positionnements à développer pour le-la professionnel-le ?

**Les enjeux du travail avec les premiers et les premières concernés-es posent les questions suivantes :**

- Le temps et le lien de confiance nécessaire pour permettre l'émergence de la parole : **comment créer les conditions d'une parole ?**
- **Quelle utilisation du « témoignage » ?** S'il permet de « donner corps » aux expériences, les risques de désillusion, voire d'instrumentalisation et de dépolitisation, ont été également soulignés par les participants-es.

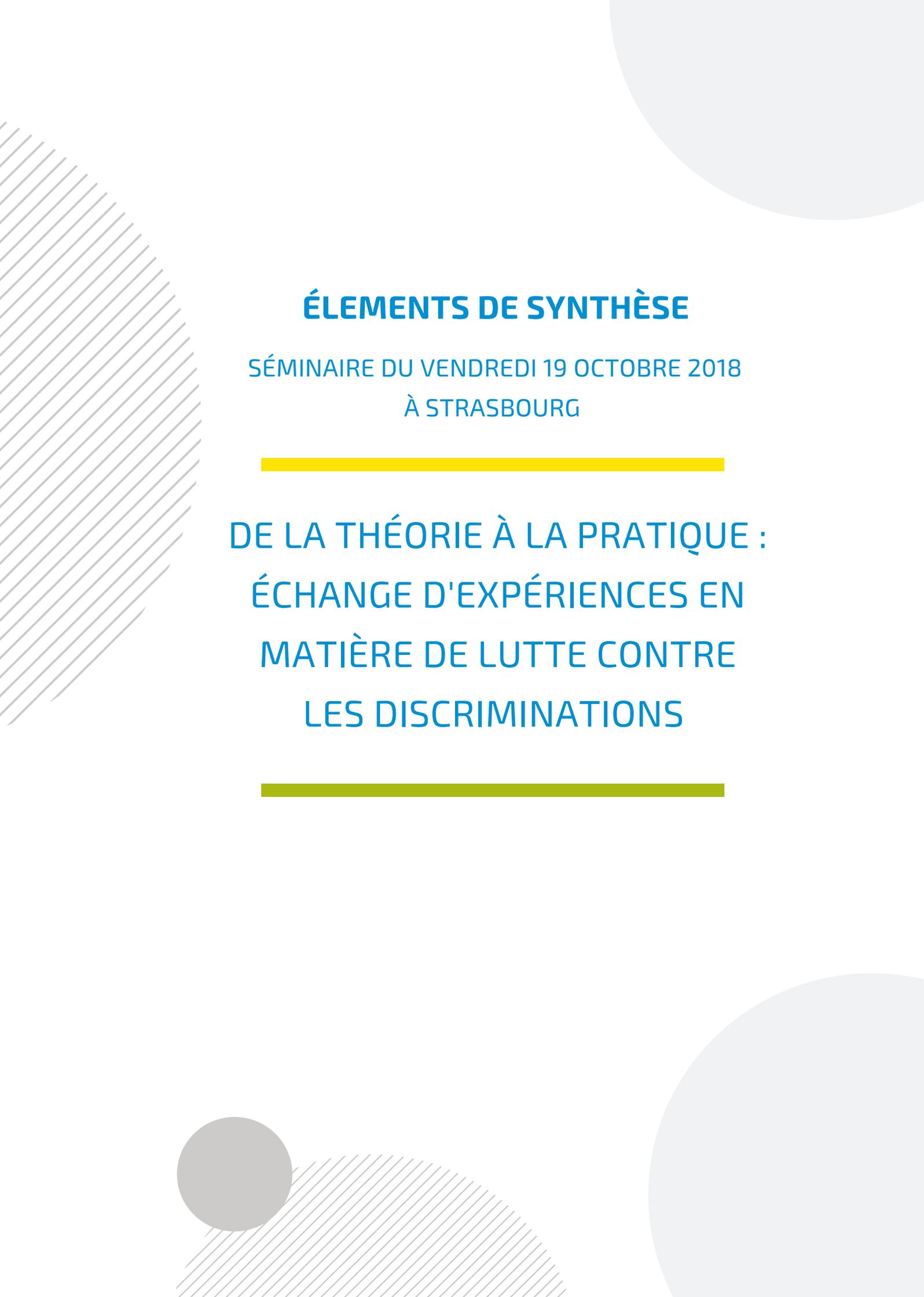
## RESTITUTION DES ATELIERS

### Atelier 1 : Quelles conditions pour travailler avec les premiers-es concerné-es ?

<p><b>Leviers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aller au-devant, aller vers les premiers et premières concerné-es</li> <li>▪ Exemple du Défenseur des Droits à Toulouse</li> <li>▪ Rendre visible la nécessité de certains combats ; reconnaître le besoin d'un certain entre soi ; permettre la mise en place des « espaces safe » ; ne pas parler au nom des autres</li> <li>▪ « La première langue, c'est la traduction » (Edgar Morin)             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer FLE / Moyens pour les personnes allophones</li> <li>- Développer les formes de « communications universelles » de travail</li> </ul> </li> <li>▪ Informer, sensibiliser ce qu'est la discrimination, ses différentes formes</li> <li>▪ Co-formation pour effets réciproques</li> <li>▪ Lobby politique</li> </ul>	<p><b>Obstacles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Méconnaissance sur ce que sont les discriminations</li> <li>▪ Suspicion de communautarisme et de radicalité quand velléités de se retrouver entre soi ... et cette suspicion alimente la défiance vis-à-vis de l'institution</li> <li>▪ (In)capacités langagières, illettrisme (qui renforce l'isolement)</li> </ul>
<p><b>Dissensus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réunions non-mixtes : les accompagner ou pas ?</li> </ul>	<p><b>Consensus</b></p>
<p><b>Pistes de travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Penser les conditions pour que les premiers concernés s'expriment, pour faire et co-construire</li> </ul>	<p><b>Autres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Question de la langue liée aux politiques migratoires</li> <li>▪ Les premiers concernés sont aussi les discriminants</li> </ul>

### Atelier 2 : De l'expérience partagée à l'action politique : comment accompagner la mise en œuvre des actions entre réponses individuelles et organisation collective, entre réponse institutionnelle et organisation des rapports de force ?

<p><b>Leviers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avoir une continuité dans l'action</li> <li>▪ Structurer des plaidoyers : disposer de ressources et expertises</li> <li>▪ Un leader ? de confiance ?</li> <li>▪ Le travail de transmission et de mémoires sur les luttes aux plus jeunes à faire en parallèle</li> </ul>	<p><b>Obstacles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Longueur des procédures de droit</li> <li>▪ Moyens financiers</li> <li>▪ Les questionnements du professionnel, citoyen engagé : accompagner jusqu'où ? interpeller de l'intérieur ? aider à la construction de collectif ?</li> </ul>
<p><b>Dissensus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les temporalités différentes : le temps de l'habitant-e, le temps de la justice, le temps du politique....</li> <li>▪ Quand est-ce qu'on estime que l'action est une réussite ? Tension entre l'individu et « horizon politique ».</li> </ul>	<p><b>Consensus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nécessité d'avoir un lien de confiance</li> <li>▪ Organisation du soutien aux personnes qui se disent victimes</li> <li>▪ La participation ne se décrète pas : besoin de tisser un lien de confiance et besoin de temps</li> </ul>
<p><b>Pistes de travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Légitimer la parole en la rendant visible, la faire émerger (espace de paroles)</li> <li>▪ Pousser à la structuration de collectif pour porter l'action, la soutenir</li> <li>▪ Médiation pour faire émerger la parole et interpeller le droit commun</li> </ul>	<p><b>Autres</b></p>



## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

SÉMINAIRE DU VENDREDI 19 OCTOBRE 2018  
À STRASBOURG

---

DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE :  
ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES EN  
MATIÈRE DE LUTTE CONTRE  
LES DISCRIMINATIONS

---